

4. Le taux d'intérêt à long terme ne peut excéder de plus de 200 points de base la moyenne des taux des trois États membres réalisant la meilleure performance sur le plan de l'inflation.
5. Les taux de change doivent être stables.

Les mesures intensives de préparation à l'UEM seront engagées au début de 1998 pour se conclure le 1^{er} janvier 1999. Il faudra choisir une date de mise en application ainsi que les pays participants aussitôt que possible en 1998, lorsque les données de 1997 relatives aux critères de convergence seront connues. Les préparatifs comprennent aussi l'établissement de la Banque centrale européenne (BCE) et du Système européen de banques centrales (SEBC) ainsi que l'approbation de la législation permettant la conversion des monnaies. Chaque membre doit assurer la compatibilité de ses textes législatifs nationaux avec les exigences énoncées dans le Traité de Maastricht et dans la loi constituant le SEBC.

La date proposée pour la mise en oeuvre de l'UEM, soit le 1^{er} janvier 1999, marquera de grands bouleversements au chapitre de la politique monétaire. Il n'y aura qu'une structure de taux d'intérêt sous-jacente et, même si les monnaies nationales continueront d'exister, elles deviendront de simples substituts du nouvel euro. Il y aura tout d'abord la fixation irrévocable des taux de conversion entre les monnaies participantes et l'euro, puis le transfert à la BCE des responsabilités à l'égard de la politique monétaire. Le SEBC conclura toutes ses opérations sur les marchés des changes et sur les marchés monétaires en euros et convertira tous ses comptes de contre-valeur. Le SEBC fournira le système de paiement et de règlement brut en temps réel en euros et des facilités de conversion. On prévoit qu'un basculement surviendra sous l'impulsion du marché pour les grandes opérations, les marchés de titres et les procédés comptables durant la période de transition de trois ans. Au cours de la dernière année, les entreprises européennes ont commencé à préparer leurs programmes de transition et des analyses portant sur les points techniques et juridiques. Les banques sont les plus avancées dans ce processus, tandis que les grandes sociétés multinationales en sont au stade de la planification; les petites entreprises, ainsi que le secteur du détail, leur emboîteront le pas par la suite.

Le remplacement des billets et des pièces de même que le basculement des devises commenceront le 1^{er} janvier 2002, au plus tard, et dureront en maximum six mois. La conversion des monnaies dans tous les secteurs devrait survenir le 1^{er} juillet 2002 au plus tard. Il y aura suppression du cours légal des billets et pièces en monnaie nationale. Le graphique de la page suivante illustre la mise en oeuvre.

Seuls le Luxembourg, le Danemark et l'Irlande (si ces deux derniers pays parce qu'ils ont réussi à réduire significativement leur dette publique) respectaient les critères de convergence à l'heure actuelle. L'Allemagne, qui était un des premiers pays à satisfaire à ces